



Renseignements droit du travail et emploi Permanence à Miquelon

La Direction de la cohésion sociale, du travail,
de l'emploi et de la population (DCSTEP)
met en place une permanence à Miquelon
à destination des salariés et employeurs

De préférence sur RDV
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h45
dans les locaux de la délégation de la Préfecture

- Lundi 22 mai
- Lundi 26 juin
- Lundi 24 juillet
- Lundi 21 août
- Lundi 25 septembre

RDV à prendre auprès de la délégation de la Préfecture :
Courriel: delegation-miquelon@spm.gouv.fr
Téléphone: 41.62.33.